



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 Département des finances et contributions  
 Office du personnel de l'Etat  
 Service d'évaluation des fonctions

## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement  
 01.07.75

Date de révision

Date de mise en application  
 01.07.75

1. Dénomination de la fonction <p style="text-align: center;"><b>Assistant/assistante d'organisation</b></p>	Code fonction <p style="text-align: center;">2.06.006</p>
2. But de la fonction Prendre en charge, sous la responsabilité d'un organisateur, tout ou partie des travaux élémentaires relatifs à un mandat d'organisation.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la compréhension de l'ensemble des moyens de travail propres au métier d'organisateur (diagrammes, organigrammes, cahier des charges);</li> <li>- l'établissement de nouveaux moyens de travail après analyse des problèmes et dans le cadre d'une nouvelle organisation dont les grandes lignes sont définies par un organisateur;</li> <li>- la correction ou la création de documents de travail;</li> <li>- l'établissement de relations de confiance au niveau des cadres;</li> <li>- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.</li> </ul>	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	A	G	Cl. max. 15
Points	34	9	49	5	41	Total 138